

# APPEL À PROJETS IMU 2018

Le 7<sup>e</sup> appel à projets (AAP 2018) du LabEx IMU a été corédigé par le comité de pilotage et le conseil scientifique d'IMU. Il tient compte du bilan effectué à mi-parcours du LabEx, des nouvelles orientations décidées par le comité de pilotage depuis la rentrée 2016, de la capitalisation scientifique réalisée par les projets déjà financés et des échanges au sein de la communauté depuis les ateliers des journées IMU 2015.

Cet AAP, comme celui de 2017, continue de viser la consolidation, l'approfondissement et la capitalisation de la démarche de recherche du LabEx.

Il se caractérise donc par :

- **la pluralité scientifique**
- **l'initiative, la demande ou la participation des praticiens — non académiques, soit collectivités territoriales, entreprises ou associations** — dans le montage et le suivi des projets qui font l'objet d'une annexe spécifique au dossier
- **une dimension exploratoire et expérimentale visant à renouveler les savoirs et les méthodes de recherche** par la pluralité disciplinaire.

**Une réflexion spécifique sur l'expérience et les acquis méthodologiques issus de la pratique pluridisciplinaire, susceptibles de mettre en discussion les fondements épistémologiques des disciplines, est attendue dans le rapport final du projet.**

Il est organisé autour de 4 axes.

**Le calendrier et les règles à respecter sont détaillés dans la partie « Modalités de mise en œuvre » de ce document.**

Les projets déposés cibleront un axe principal, tout en précisant, s'il y a lieu, un axe secondaire.

## Axe 1 : Données urbaines

Recouvrant l'ensemble des problématiques urbaines (usages, pratiques et usagers ; flux, circulation et mobilité ; etc.), cet axe s'appuie sur les domaines déjà explorés et capitalisés dans le cadre des recherches financées par IMU. Les travaux à mener doivent pouvoir alimenter des **plateformes**, pensées comme structuration nécessaire à la capitalisation. Cette structuration a pour objectif de rendre **compatibles, articulables et partageables**, par des chercheurs de disciplines différentes et des opérateurs, des données hétérogènes (iconographie, données numériques, enquêtes, archives, données capteurs...). Elle peut recouvrir des bases de données de toutes formes et de toutes natures, mais visant toutes à fournir les moyens d'une **valeur ajoutée**, méthodologique et en termes de résultats, permise par la pluridisciplinarité. Le développement de plateformes doit ainsi permettre une valorisation pérenne des travaux menés au sein d'IMU, assurer une capitalisation non seulement des résultats de recherche, mais également des pratiques de pluralité, des modèles d'expérimentation et de travail ayant permis de répondre aux interrogations collectives sur l'urbanisation, le changement, les mobilités, les risques...

Cf. actes JIMU 2015 p. 20-21.

## Axe 2 : Ambiances et esthétiques, archives et images de l'urbain

L'acronyme Urbimages, qualifiant un des fronts d'action d'IMU, se décompose comme suit : « **U**rbain, **I**conographie, **M**edia, **A**rchive, **G**éomodélisation, **E**sthétique, **S**onore ». Il vise à consolider et faire émerger des projets autour de la question des représentations, en prenant en charge toute la polysémie du terme. Le recours aux différents supports ou vecteurs de représentations permet tout aussi bien la visualisation diachronique d'archives, la reconstitution plurisensorielle de paysages ou d'ambiances urbaines que l'aide à la décision dans les procédures de gestion des espaces urbains. IMU souhaite ainsi accompagner des projets de recherche pluridisciplinaires touchant :

- à la médiation, la production symbolique ou la narration des territoires
- aux enjeux touchant aux risques (compréhension, adaptation, mutation)
- à la pratique participative et la mise en débat autour de projets architecturaux ou de renaturation des espaces urbains.

## Axe 3 : Bâtir et habiter l'urbain

La production contemporaine de l'urbain mobilise des questionnements et des thématiques qui traitent aussi bien des matériaux de construction, du cycle de vie du bâti que des normes juridiques ou des modes d'habiter. Cet axe doit permettre à la communauté IMU de continuer à expérimenter une **recherche territorialisée** à échelle 1/1 — à l'instar des projets IMU menés dans la plaine de l'Ain, le quartier Grandclément ou encore le périmètre UNESCO de Lyon. Il a pour objectif de rassembler des projets mettant l'accent sur l'une et/ou l'autre des problématiques suivantes :

- recyclage, réhabilitation, rénovation, régénération urbaine
- techniques, matériaux, circulation des modèles
- acteurs, usages et usagers
- modèles économiques et financiers, politiques d'aménagement
- politiques de déplacement, pratiques de mobilité, circulation, accessibilité, flux énergétiques.

## Axe 4 : Natures et environnements

Cet axe a pour objectif d'encourager les recherches pluridisciplinaires autour des « **solutions ancrées dans la nature** » (« nature based solutions » ou NBS). Celles-ci sont définies comme des solutions aux problèmes sociétaux qui soient « inspirées et soutenues par la nature, qui soient efficaces, apportant simultanément des avantages environnementaux, sociaux et économiques, et permettant d'accroître la résilience. Ces solutions conduisent à intégrer davantage d'éléments et de processus naturels diversifiés dans les villes et les paysages, par des interventions systémiques, adaptées localement et efficaces en termes de ressources » (Commission Européenne, 2015).

Voici quelques exemples de champs de recherche et d'application pluridisciplinaire dans le cadre des « solutions ancrées dans la nature » :

- *dispositifs générant des NBS* : espaces de nature, espaces techniques fonctionnels (champs captants, systèmes d'infiltration), espaces en transition (friches, renaturation ou restauration écologique), bâti vert innovant (murs et toitures végétalisées, éco-quartiers intégrés) ; gouvernance, planification, conception et gestion des dispositifs ;

- *biodiversité urbaine* : comme sentinelle de la santé humaine ; comme patrimoine naturel ; services et rôle dans le bien-être des habitants ; perceptions et représentations ; impacts de l'environnement urbain (pollutions sonores, lumineuses, chimiques) sur les populations urbaines et la biodiversité ;

- *risques* : mitigation des risques par des NBS (gestion des eaux urbaines, lutte contre les inondations et organismes indésirables, réduction des îlots de chaleurs urbains), risques générés par les NBS (pathogènes associés aux systèmes de gestion des eaux urbaines, allergènes), politiques urbaines, cadres réglementaires et perceptions autour des risques liés aux NBS ; toutes formes de risques environnementaux, y compris le risque climatique.

Tous les projets pluridisciplinaires dont l'objectif est d'intégrer la mesure, la perception ou l'approche critique de solutions ancrées dans la nature sont donc éligibles dans le cadre de cet axe. Une prise de recul méthodologique et épistémologique face aux concepts de nature, de services écosystémiques et de NBS peut aussi faire l'objet de projets spécifiques ou être intégrée à la démarche de tout projet déposé.

## Modalités de mise en œuvre

### CALENDRIER :

**28 novembre 2017** : lancement de l'AAP 2018.

**30 janvier 2018 : 9h-17h** : rencontre des porteurs de projets avec des membres du conseil scientifique et du comité de pilotage (facultatif; demander un rendez-vous au CoPil - [Isabelle.diraimondo@universite-lyon.fr](mailto:Isabelle.diraimondo@universite-lyon.fr), **avant le 19 janvier** si vous souhaitez faire une présentation de votre projet).

**9 mars 2018 12h** : date limite – à respecter strictement – pour la réception des projets (à adresser à [imu\\_pilotage@liris.cnrs.fr](mailto:imu_pilotage@liris.cnrs.fr)).

**4 mai 2018** : publication des projets sélectionnés.

Pour toutes questions sur le texte de l'appel à projet et les modalités de réponse, merci de vous adresser à [Isabelle.diraimondo@universite-lyon.fr](mailto:Isabelle.diraimondo@universite-lyon.fr) et [Melanie.Atrux-Tallau@universite-lyon.fr](mailto:Melanie.Atrux-Tallau@universite-lyon.fr)

Un document **FAQ** pour partager les réponses aux questions sera mis en ligne sur le site web d'IMU et actualisé régulièrement.

### CRITERES D'ELIGIBILITE :

Les projets déposés cibleront principalement l'un des 4 axes, tout en précisant, s'il y a lieu, un axe secondaire.

Les projets de recherche attendus doivent impliquer au moins 3 partenaires (laboratoires et praticiens) dont obligatoirement deux laboratoires d'IMU relevant d'au moins deux des grands regroupements disciplinaires considérés par IMU — SHS & architecture d'une part et sciences expérimentales et sciences de l'ingénieur d'autre part —, assurant ainsi une pluralité scientifique. Dans le cas de laboratoires regroupant en leur sein des approches et des méthodologies différentes, le Conseil scientifique se réserve le droit de statuer sur l'éligibilité effective de la pluralité. Les partenaires académiques devront clairement expliquer comment s'articule la pluridisciplinarité et donc ajouter, pour chaque chercheur, un court CV en annexe. Des articulations nouvelles entre disciplines comme celles renforçant des synergies déjà initiées dans IMU seront également valorisées.

La présence d'un partenaire praticien — non académique, soit une collectivité territoriale, une entreprise ou une association — est nécessaire. L'apport du/des partenaire(s) praticien(s) sera développé dans le projet afin d'explicitier sa contribution au programme de travail. Il fera également l'objet d'une fiche annexe (document joint) précisant les moyens humains, financiers engagés par le partenaire dans le projet et les conditions de mise à disposition de données (y compris la dimension juridique).

Dans le cas de projets internationaux, le praticien peut être remplacé par un partenaire académique étranger. Celui-ci ne pourra pas porter la proposition, ne sera pas financé par IMU et assurera le financement des besoins de ses équipes.

La durée des projets peut être de 12 à 36 mois.

### **Pour information :**

Dans le cadre de cet appel à projets, IMU prévoit de consacrer un budget d'environ 150 000 € (en fonctionnement) et de 1 250 000 € (en coûts salariaux). En fonction des dimensions scientifiques et budgétaires des projets reçus, 5 à 10 projets seront retenus.

Les propositions supérieures à 12 pages hors annexes ne seront pas étudiées (½ page de plus pour la description de chaque partenaire est acceptée pour les projets de plus de 3 partenaires).

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

*Dans le cadre des publications issues des projets retenus, il est rappelé que l'Université de Lyon exige un dépôt au sein de l'archive ouverte HAL. Cette politique scientifique est également mise en œuvre par le LabEx IMU qui doit pouvoir recenser les productions liées aux projets qu'il finance. Les modalités de dépôt des textes et notices ainsi que les règles de signature sont rappelées sur le [site internet d'IMU](#) et la page d'accueil de la collection HAL-IMU.*

**Sur le montage financier et l'identification des moyens à mettre en œuvre**, une annexe simplifiée est proposée. Une aide au montage financier peut être apportée avant le dépôt du projet, sur demande auprès d'IMU (Isabelle.diraimondo@universite-lyon.fr)

Le budget demandé peut comprendre les financements nécessaires à la recherche : petit équipement et fonctionnement (missions, organisation d'événements, acquisitions de données...). Cependant ces dépenses, limitées à 20 k€, devront être clairement justifiées.

Seuls des membres d'IMU peuvent être les porteurs des projets déposés. Les déposant.es veilleront en outre à ce que chaque partenaire expose les moyens qui seront mis en œuvre pour mener à bien le projet et y garantir l'investissement de chacun ; ce sera aussi le cas pour les partenaires étrangers.

Les missions attendues des différents personnels à recruter seront détaillées (recherche, gestion de projet, animation, médiation...).

Chaque partenaire académique du projet peut solliciter ces moyens. Il sera alors demandé que :

- ◆ les encadrant.es des doctorant.es, post-doctorant.es et masterant.es soient tous membres d'IMU ;
- ◆ les sujets de doctorats, post-docs et masters soient détaillés en annexe, ainsi que les missions et le laboratoire de rattachement des IGE ;
- ◆ les sujets soient associés à une discipline principale avec une co-direction ou un co-tutorat obligatoire dans une autre discipline en explicitant clairement les liens à développer entre disciplines ;
- ◆ **la contribution du praticien soit bien explicitée.**

### **MODALITES D'EVALUATION DES PROJETS :**

Chaque projet est évalué par deux membres du Conseil scientifique ne relevant pas des laboratoires participant au projet. L'évaluation mobilise les critères suivants :

- ◆ pertinence de la proposition au regard d'IMU (conformité avec l'appel à projet, domaines d'investigation, pluralité scientifique) ;
- ◆ qualité scientifique et technique ;
- ◆ originalité en regard de l'état de l'art, caractère innovant ;
- ◆ qualité du consortium en regard des objectifs ;
- ◆ impact global du projet (enjeux en termes de sujet et de structuration de la recherche

- et/ou des partenariats au sein d'IMU) ;
- ◆ valorisation et exploitation des résultats, intérêt pour les praticiens et la société ;
  - ◆ adéquation des moyens demandés et du calendrier proposé.